

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 Mars 2025

MAIRIE de DICONNE

Sur convocation en date du 17 Mars 2025 de **Mr COULON Robert**, le Maire

- ⇒ Membres afférents au conseil municipal : 9
- ⇒ Membres en exercice : 9
- ⇒ Membres présents : 8
- ⇒ Membre représenté : 0
- ⇒ Membre Excusé : 1



La séance est ouverte à 19h30 par :

- **Monsieur Robert COULON**, Maire de DICONNE

Présents :

**Robert COULON, Daniel COLAS, Christiane POCOBELLO,
Marion SAVOY, Maryse DUFOUR, Sylviane BRISET
Roger BERGERAS, Jean-Marc JULLIEN**

Représentés :

Excusé : **Thomas MAURY**



SECRETARIAT de SEANCE :

- **Monsieur Daniel COLAS**, est désigné secrétaire de séance.

1 - Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 23 Décembre 2024 :

Approuvée à l'unanimité

2 - Approbation du compte financier unique du budget Transport scolaire 2024 :

- **Dépense de fonctionnement : 7 210.12 €**
- **Recette de fonctionnement : 10 204.99 €**
- **Excédent : 2 994.87 €**

Délibération n° 1 :

Votée à l'unanimité des membres présents



3 - Approbation du compte affectation des résultats 2024 du budget Transport scolaire: Délibération n° 2 Transport

Acceptée à l'unanimité

4 - Approbation du budget transport scolaire 2025 : Délibération n° 3 Transport :

Acceptée à l'unanimité



5 - Approbation du compte financier unique du budget principal de la commune 2024 :

- **Dépense d'investissement et de fonctionnement : 434 873.12 €**
- **Recettes d'investissement et de fonctionnement : 509 632.94 €**
- **Excédent global exercice 2024 : 74 759.82 €**

Délibération n° 1 :

Votée à l'unanimité des membres présents



6 - Approbation du compte affectation des résultats 2024 du budget principal :

Délibération n° 2

Acceptée à l'unanimité.



7 - Délibération n° 3 :

Pour ajouter la mention de l'avis du CST départemental du 26/11/2024 favorable suite à la délibération n° 2024-27 du 13/12/2024 mentionnant l'adhésion obligatoire au contrat collectif de prévoyance :

Adoptée à l'unanimité.



8 - Vote des taux des impôts directs locaux 2025 :

Délibération n° 4

Approuvée à l'unanimité.

Les Taux restent les mêmes que l'année dernière :

- **Taxe d'habitation sur les résidences : 12.63 %**
- **Taxes foncières sur les propriétés bâties : 29.86 %**
- **Taxes foncière sur les propriétés non bâties : 26.58 %**
- **Cotisation foncière des entreprises : 15.73 %**



9 - Délibération n° 5 :

Vente du bâtiment communal grange (vers maison ex JOURNOT)
situé 13 rue du bourg au prix de **26 000 €** à Monsieur DESJOURS Fabrice
Elle est votée à l'unanimité des membres présents

10 - Délibération n° 6 :

Concernant un échange de terrain entre la Commune de Diconne et Monsieur DETROIT Patrick
Acceptée à l'unanimité des membres du Conseil présents.

La Commune échange la parcelle C984 contre la parcelle C982 appartenant à Mr DETROIT.
Il s'agit d'un échange pur et simple sans soulte (valeur 150 € divisé par 2).

11 - Délibération n° 7 : Redevance occupation du domaine public routier 2025 :

Approuvée à l'unanimité.

12 - Délibération n° 8 :

Décision du Conseil Municipal adoptée à l'unanimité sur les zones
d'accélération des énergies renouvelables suite avis conforme de la
préfecture sur la cartographie.



13 - Délibération n° 9 : Concernant :

- Un mur de soutènement vers l'Agorespace pour un montant de **15 612 € TTC**
 - Des travaux pour résoudre le problème des eaux de ruissellement rue des Jacquards pour la somme de **3 207 € TTC.**
 - L'entreprise SAS BOIVIN TP de Pierre de Bresse sera chargé des travaux dans les 2 cas
- Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- ⇒ A - Une demande a été formulée en Janvier ⇒ avec relance fin mars concernant le transport scolaire régional pour le collège de Saint (Germain du Bois pour les élèves des Rues Bourdillons.
- ⇒ B - L'actualité de la commune est disponible sur l application Panneau Pocket en plus du Site Communal gratuitement en la téléchargeant.

⇒ C - *La recette de la Pêche est de 300 €*

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00

Le Secrétaire de Séance
Mr Daniel COLAS

Le Maire
Mr Robert COULON